



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.123
28 avril 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT VINGT-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 28 avril 1986, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale

Hommage à la mémoire de S. Exc. M. Olof Palme, premier ministre du Royaume de Suède

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [122] (suite)

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [16] (suite) :

- a) Election de deux membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite) :

h) Nomination de deux membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement : note du Secrétaire général

Inscription à l'ordre du jour de la quarantième session d'une question additionnelle

La séance est ouverte à 11 h 30.

REPRISE DE LA QUARANTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je déclare reprise la quarantième session de l'Assemblée générale, conformément à la décision 40/470 du 18 décembre 1985. Comme les Membres le savent, l'Assemblée est reconvoquée d'urgence à la demande du Secrétaire général pour examiner l'actuelle crise financière des Nations Unies.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE S. EXC. M. OLOF PALME, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE SUEDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de passer à l'examen des questions dont est saisie cette session, j'ai le triste devoir de rappeler à l'Assemblée générale la disparition tragique de S. Exc. M. Olof Palme, premier ministre du Royaume de Suède, survenue depuis la suspension de la quarantième session de l'Assemblée générale.

Je me permets, une fois encore, d'adresser mes condoléances les plus sincères à sa famille, au Gouvernement et au peuple suédois.

La Suède a perdu un grand homme d'Etat et la communauté internationale un éminent citoyen du monde.

L'appui que M. Palme a toujours donné aux Nations Unies et son attachement aux causes de la paix et du désarmement sont pour nous tous une source d'inspiration.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Olof Palme.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais saisir cette occasion pour rappeler le moment où, il y a six mois, lors de la session commémorative de l'Assemblée générale, mon premier ministre a pris la parole du haut de cette même tribune. Il a dit, pour commencer, qu'il avait un message à transmettre à tous ceux rassemblés ici de la part du peuple de la Suède et de ses représentants élus :

"Nous croyons dans cette organisation et nous y sommes attachés.
... lorsque nous considérons le monde actuel, nous demeurons convaincus que l'histoire des Nations Unies ne fait que commencer.

M. Ferm (Suède)

Ne faisons pas des Nations Unies le bouc émissaire des problèmes qui sont le reflet de nos propres carences. Ce ne sont pas les Nations Unies qui n'ont pas répondu à notre attente; c'est nous qui n'avons pas répondu aux idéaux des Nations Unies." (A/40/PV.43, p. 64/65)

Les Nations Unies sont un endroit où Olof Palme aimait se trouver. C'était pour lui une arène d'idées et de convictions politiques différentes et, partant, un lieu d'espérance pour l'humanité. Les Nations Unies étaient pour lui un défi en même temps qu'une source d'inspiration.

Aujourd'hui, il n'est plus. Depuis quelques semaines, la Suède est en proie à la stupeur, au chagrin et à l'angoisse. Rien ne peut changer ce qui s'est passé et rien ne peut nous rendre Olof Palme. Mais les condoléances exprimées par toutes les délégations au cours de cette période et les paroles que vous avez prononcées aujourd'hui, monsieur le Président, nous donnent la force et le courage de continuer. La délégation suédoise est profondément émue par la sympathie et l'amitié que chacun lui a manifestées pendant cette période difficile. Je ne manquerai pas d'en faire part à mon gouvernement et à la famille de M. Palme.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, et assurer tous les représentants, que la délégation suédoise continuera à travailler dans le même esprit que celui exprimé par Olof Palme dans son dernier discours du haut de cette tribune. Nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter d'une crise qui menace notre organisation. Nous ne saurions mieux rendre hommage à Olof Palme qu'en nous efforçant de surmonter cette crise dans un esprit de bonne volonté et de coopération et en prouvant que, dépassant nos intérêts nationaux, nous sommes sincèrement attachés au seul instrument véritablement universel de coopération multilatérale dont nous disposions : les Nations Unies.

POINT 122 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/40/1108)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je me permets maintenant d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/40/1108, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour informer l'Assemblée que huit Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Le Président

Je rappelle aux délégations que, conformément à l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale a pris bonne note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS :

a) ELECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant d'en venir à la question de la crise financière actuelle des Nations Unies, j'aimerais proposer que nous examinions tout d'abord trois points de routine administrative.

L'Assemblée devra, pour commencer, procéder à l'élection de deux membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement au titre du point 16 a) de l'ordre du jour.

Les Membres se souviendront qu'à sa 120ème séance plénière, le 17 décembre 1985, l'Assemblée a élu les 17 membres suivants au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1986 : Argentine, Australie, Barbade, Chili, Chine, Congo, Danemark, France, Indonésie, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, République arabe syrienne, Swaziland, Thaïlande et Zambie.

Deux sièges appartenant au Groupe des Etats d'Europe orientale restent encore à pourvoir. Je tiens à rappeler aux Membres que depuis le 1er janvier 1986, les Etats suivants de ce groupe sont membres du Conseil d'administration et ne doivent pas, par conséquent, figurer sur les bulletins de vote : Bulgarie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret, et il n'est pas fait de présentation de candidatures.

Le Président

Néanmoins, je tiens à rappeler le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, en vertu duquel la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

Pareille demande n'ayant pas été formulée, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Président du Groupe des Etats d'Europe orientale m'a informé des candidatures de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie.

Etant donné que le nombre de candidats proposés par le Groupe des Etats d'Europe orientale correspond au nombre de sièges à attribuer à ce groupe, je déclare que la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie sont élues membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat qui prendra fin le 31 décembre 1988.

Ainsi s'achève notre examen du point 16 a) de l'ordre du jour.

POINT 17 h) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

h) NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/246)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant faire porter son attention sur le point 17 h) de l'ordre du jour concernant la nomination de deux membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, appelé précédemment Fonds des contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme.

Comme les membres de l'Assemblée s'en souviendront, l'Assemblée a pris note, à sa 122ème séance plénière tenue le 18 décembre 1985, de la nomination de l'Inde, du Kenya et de la Norvège comme membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1986. On a dû procéder à des consultations additionnelles au sein du Groupe des Etats d'Europe orientale et du Groupe des Etats d'Amérique latine concernant les deux postes restant à pourvoir.

A l'issue de ces consultations, j'ai nommé la Colombie et la République démocratique allemande membres du Comité consultatif pour un mandat prenant fin le 31 décembre 1988.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte de ces deux nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ainsi s'achève notre examen du point 17 h) de l'ordre du jour.

Le Président

J'invite l'Assemblée à examiner la note du Secrétaire général contenue dans le document A/40/246 relative à la confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Au paragraphe 22 de sa résolution 1240 (XIII) B du 14 octobre 1958, relative à la création du Fonds spécial, l'Assemblée générale avait décidé que le Secrétaire général, après avoir consulté le Conseil d'administration du Fonds spécial, nommerait le Directeur général, sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale. Il a été considéré que cette procédure s'appliquait également à la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Par sa décision 38/314 du 15 décembre 1983, l'Assemblée générale a confirmé la nomination par le Secrétaire général de M. Bradford Morse comme Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un nouveau mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1984.

M. Bradford Morse a informé le Secrétaire général de son intention de prendre sa retraite, avec effet au 30 avril 1986, et le Secrétaire général a accepté, à grand regret, de respecter sa volonté.

A la suite de consultations qu'il a tenues avec les membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général propose à présent la nomination de M. William H. Draper III comme Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période allant du 1er mai 1986 au 31 décembre 1989.

Afin de permettre à l'Assemblée générale de prendre la décision requise, il sera nécessaire d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa quarantième session en ajoutant, au point 17, l'alinéa suivant :

"m) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement."

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire ce nouvel alinéa au point 17 de l'ordre du jour de sa quarantième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite confirmer la nomination de M. William H. Draper III comme Administrateur du Programme de Nations Unies pour le développement pour la période allant du 1er mai 1986 au 31 décembre 1989?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier très sincèrement M. Morse pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions durant sa carrière aux Nations Unies.

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Les membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats ont appuyé avec plaisir la confirmation par consensus de la nomination de M. William H. Draper III comme Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous sommes certains qu'il dirigera de manière ferme et positive une organisation à laquelle nous attachons une très grande importance. Nous attendons avec intérêt de coopérer étroitement avec lui.

Au nom des membres du Groupe, je tiens également à exprimer notre profonde reconnaissance à M. Bradford Morse, Administrateur sortant, pour ses efforts inlassables. Son départ intervient alors que l'oeuvre qu'il a accomplie tant dans l'exercice de ses fonctions d'Administrateur que dans le rôle connexe qu'il a joué au poste de directeur du Bureau des opérations d'urgence en Afrique se détache par son importance. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses travaux futurs. Sa présence dynamique nous manquera.

M. KOBAYASHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer tout d'abord ma profonde et sincère reconnaissance à M. Bradford Morse pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels il a dirigé les travaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au fil des ans. Mon gouvernement attache la plus grande importance aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, à la réalisation desquelles le PNUD joue un rôle central, et mon gouvernement remercie M. Morse de s'être acquitté d'excellente manière de ses responsabilités. L'estime que nous portons aux activités du PNUD est en grande partie tributaire de ses efforts inlassables et de son dévouement constant.

M. Kobayashi (Japon)

Je tiens également à saluer chaleureusement M. William H. Draper III en sa qualité de nouvel Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous sommes certains que, grâce à sa compétence et à une vaste expérience dont il a largement donné la preuve, il apportera une contribution remarquable à l'accroissement des activités du PNUD en faveur des pays en développement. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, notre délégation tient à assurer M. Draper qu'elle coopérera pleinement à toutes les activités du PNUD.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Prenant la parole au nom du Groupe des 77, nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance à M. Bradford Morse pour ses longues années de service et le travail inlassable qu'il a accompli avec dévouement en sa qualité d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il nous manquera à la tête de cette institution et aux Nations Unies en général. Tous nos vœux l'accompagnent pour l'avenir.

Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à M. William H. Draper III. Nous nous félicitons de sa nomination, et nous comptons coopérer avec lui en vue de consolider et de développer davantage encore les très utiles activités du PNUD, qui joue un rôle important, essentiel dans le processus du développement des pays en développement. Nous sommes convaincus que sa vaste expérience dans ce domaine sera totalement mise à profit dans son nouveau poste.

M. SARRE (Sénégal) : Pour nous, Africains, M. Bradford Morse est des nôtres. En effet, il a su être africain avec les Africains. Je veux dire par là que, durant les quelques années qu'il est resté à la tête de cette institution qu'est le Programme des Nations Unies pour le développement, il a su, avec cœur et générosité, compétence et dévouement, comprendre les problèmes africains sans pour autant verser dans la complaisance. Nous avons surtout apprécié le tact avec lequel il a su régler certains problèmes, et notamment son dernier acte, à savoir le gigantesque effort qu'il a déployé avec l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 39/29 sur la situation économique critique en Afrique. Obéissant aux instructions du Secrétaire général et avec la générosité de la communauté internationale, M. Bradford Morse a su sauver des millions et des millions d'Africains de la famine, voire de la mort.

C'est dire que l'Afrique est loin d'oublier l'oeuvre qu'a accomplie M. Bradford Morse quand il a dirigé, comme je le disais tout à l'heure, avec tact et dévouement le Programme des Nations Unies pour le développement. C'est dire aussi que l'hommage que nous rendons aujourd'hui à Bradford Morse est aussi un hommage aux Nations Unies et, surtout, un credo aux Nations Unies, en ce qu'elles renferment de solidarité et d'interdépendance. A son successeur, M. William Draper, nous voulons donner l'assurance de notre entière coopération. Connaissant ses origines, et surtout l'effort qu'il n'a cessé de faire pour hisser une institution bancaire qui pour nous, Africains aussi, constitue aussi un instrument de tout premier choix, à savoir la Banque afro-américaine d'import-export, nous sommes sûrs

M. Sarré (Sénégal)

que M. William Draper saura perpétuer l'image, la leçon et le message que vient de nous laisser M. Bradford Morse. Nous pouvons l'assurer en tout cas de notre entière disponibilité et de notre ferme désir de coopérer avec lui. En coopérant avec M. Draper, nous tendrons surtout à consolider l'image des Nations Unies.

M. BARNETT (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : A la veille du départ de M. Bradford Morse, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), j'ai le devoir, en ma qualité de président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de rappeler, en notre nom à tous, les services dévoués et dynamiques que Brad - c'est sous ce nom que nous le connaissons tous - a rendus aux pays du monde en développement.

L'énergie et l'intellect qu'il a déployés ainsi que le service qu'il a rendu ne sont pas près d'être oubliés et seront difficiles à égaler. C'est un service qui confère une grande importance au rôle que jouent les personnes, sur le plan individuel, au service du développement. C'est un service qui rappelle tout ce que service et dévouement peuvent apporter à la communauté internationale.

Nous souhaitons la bienvenue au nouvel Administrateur tout en nous rappelant combien Brad Morse nous a bien servis. Il restera toujours présent dans nos mémoires.

M. SIDDIKY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation et de mon gouvernement, je souhaite la bienvenue à M. Draper, nouvel Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce faisant, je tiens à l'assurer du concours sans réserve de ma délégation et de mon gouvernement dans l'accomplissement de la lourde tâche qui l'attend. Je suis sûr qu'il saura dignement poursuivre le magnifique travail accompli durant tant d'années par son prédécesseur, M. Morse, pour qui nous avons la plus grande admiration, et que nous désirons remercier de tout coeur, au nom de notre délégation et de notre pays.

J'aimerais assurer M. Draper que, dans l'exécution de sa tâche, il pourra toujours compter sur notre coopération et notre appui. C'est sur ces mots que j'aimerais une fois de plus souhaiter la bienvenue à M. Draper à la tête du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 17 de l'ordre du jour.

INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTIEME SESSION D'UNE QUESTION
ADDITIONNELLE (A/40/247)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons passer maintenant aux questions additionnelles soumises à l'Assemblée. Je crois comprendre que tous les membres ont déjà pris connaissance du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/40/1102 et Corr.1 et 2 et A/40/1102 et Add.1 et 2, intitulé "La crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies".

Je crois comprendre que l'on s'est inquiété du point de l'ordre du jour dans le cadre duquel l'Assemblée devait examiner ce rapport.

Pour accélérer l'examen de cette question par l'Assemblée générale et dans l'espoir d'éviter des controverses et faciliter un consensus aussi rapide que possible sur ses propositions, le Secrétaire général demande, dans une note qui doit être distribuée dans les plus brefs délais, l'inscription à l'ordre du jour de la quarantième session d'un point additionnel intitulé : "Crise financière actuelle des Nations Unies".

Je vais donc lever maintenant la séance pour que le Bureau puisse se réunir immédiatement dans la salle de conférence 4 en vue d'examiner la demande qui figure dans le document A/40/247.

La prochaine séance plénière aura lieu à 15 heures.

La séance est levée à midi.